

**En ce temps de pandémie,  
vivre la communion et la fraternité  
en dehors de la messe**

*EN PRATIQUE*

---

**PROPOSER LA COMMUNION  
EN DEHORS DE LA MESSE ?**

Les conditions actuelles de la pandémie recommandent d'appliquer le « **rite bref** » (pp. 19ss) **proposé dans le premier chapitre du *Rituel de l'Eucharistie en dehors de la Messe* (2<sup>o</sup> éd., Desclée -Mame 1996).**

Nous en reproduisons ci-après le texte, en choisissant d'ajouter les « **notes pastorales** » du chapitre qui fournissent des éclairages précieux, ainsi que la trame de la « **célébration communautaire** » de la communion en dehors de la messe. Ce rite communautaire demeure la forme de référence et redevient préférable dès que les conditions (sanitaires, etc.) le permettent.

On trouvera des éléments de discernement dans deux articles publiés sur le site [www.liturgie.catholique.fr](http://www.liturgie.catholique.fr) :

- « [\*En dehors de la messe, vivre la communion et la fraternité, en dehors de la messe ?\*](#) »
- « [\*En dehors de la messe, vivre la communion et la fraternité, en dehors de la messe, comment ?\*](#) »

## Chapitre I : LA COMMUNION EN DEHORS DE LA MESSE

### NOTES PASTORALES

#### *I. Relations entre la communion donnée en dehors de la messe et le sacrifice*

13 La participation la plus parfaite à la célébration eucharistique consiste à recevoir la communion sacramentelle au cours de la messe. C'est encore plus clair, au plan du signe, lorsque les fidèles, après la communion du prêtre, reçoivent le corps du Christ en communiant au même sacrifice que lui<sup>1</sup>. Par conséquent, on consacrera habituellement dans chaque célébration eucharistique du pain de confection récente, pour la communion des fidèles.

14. Il faut amener les fidèles à communier dans la célébration eucharistique elle-même.

Cependant les prêtres ne refuseront pas de distribuer la communion, même en dehors de la messe, aux fidèles qui le demandent pour un juste motif<sup>2</sup>. En outre, il convient que les fidèles empêchés d'assister à la célébration eucharistique de la communauté soient fréquemment réconfortés par l'eucharistie, et qu'ainsi ils se sentent unis non seulement au sacrifice du Seigneur, mais aussi à cette communauté, et soutenus par l'amour de leurs frères.

Aussi est-il souhaitable que les personnes âgées et les malades, même non gravement atteints ou sans danger de mort, puissent recevoir l'eucharistie. Les pasteurs veilleront à ce qu'on leur offre cette possibilité fréquemment, et même tous les jours, surtout au Temps pascal.

---

<sup>1</sup> Cf. Constitution sur la liturgie, n. 55.

<sup>2</sup> Cf. *Eucharisticum mysterium*, n. 33 a. 3.

Si un malade ne peut communier sous l'espèce du pain, on peut lui donner l'eucharistie sous la seule espèce du vin<sup>3</sup>. On observera ce qui est indiqué ci-dessous au n. 55.

15 On enseignera soigneusement aux fidèles ce qui suit. Même lorsqu'ils communient en dehors de la célébration de la messe, ils s'unissent intimement au sacrifice qui perpétue celui de la Croix ; ils participent à ce banquet sacré « où, par la communion au corps et au sang du Seigneur, le peuple de Dieu participe aux bienfaits du sacrifice pascal, renouvelle l'alliance nouvelle scellée par Dieu avec les hommes une fois pour toutes, dans le sang du Christ ; ce banquet eucharistique, dans la foi et l'espérance, préfigure et anticipe le banquet eschatologique dans le royaume du Père, en annonçant la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne<sup>4</sup> ».

## ***II. Temps pour administrer la communion en dehors de la messe***

16 On peut donner la sainte communion en dehors de la messe n'importe quel jour et à n'importe quelle heure du jour. Il convient cependant de déterminer à l'avance les heures de cette distribution, en vue de l'utilité des fidèles.

Ainsi la célébration pourra s'accomplir sous une forme développée pour que les fidèles en retirent un plus grand fruit spirituel.

Toutefois :

a) Le jeudi saint, on ne peut distribuer la sainte communion que pendant la messe ; mais on peut la porter aux malades et aux infirmes à toute heure du jour. *On prendra toutes dispositions utiles pour que ces malades et ces infirmes soient vraiment associés à la messe en mémoire de la Cène du Seigneur : choix des prières, des lectures bibliques, annonce de cette communion à l'assemblée de la messe du soir...*

---

<sup>3</sup> Cf. *ibid.*, nn. 40-41.

<sup>4</sup> *Ibid.*, n. 3 a.

b) Le vendredi saint, la sainte communion est distribuée uniquement au cours de la célébration de la Passion du Seigneur ; mais on peut la porter à toute heure du jour aux malades et aux infirmes qui ne peuvent y participer. *Pour eux, plus encore que pour les autres fidèles, on aura le souci de mettre en valeur le sens particulier de la communion de ce jour.*

c) Le samedi saint, on ne peut donner la communion que par mode de viatique<sup>5</sup>.

### ***III. Le ministre de la communion***

17 C'est tout d'abord au prêtre et au diacre qu'il appartient de donner la sainte communion aux fidèles qui la demandent<sup>6</sup>. Il convient tout à fait qu'ils accordent une part de leur temps à ce ministère de leur ordre, dans la mesure où les fidèles en ont besoin.

Il revient en outre à l'acolyte institué pour le service de l'eucharistie, en tant que ministre extraordinaire, de distribuer la sainte communion chaque fois que le prêtre ou le diacre font défaut, ou bien sont empêchés par la maladie, le grand âge, ou le ministère pastoral ; ou chaque fois que le nombre des fidèles venant à la sainte table est si important que la célébration de la messe ou d'une autre action sacrée se prolonge à l'excès<sup>7</sup>.

L'ordinaire du lieu peut accorder pour un temps la faculté de distribuer la sainte communion à d'autres ministres extraordinaires, chaque fois que cela paraîtra nécessaire pour l'utilité pastorale des fidèles, et qu'un prêtre, un diacre ou un acolyte ne sera pas disponible<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup> Cf. Missel romain : *Messe du soir le jeudi saint ; Célébration de la passion du Seigneur ; Samedi saint.*

<sup>6</sup> Cf. *Eucharisticum mysterium*, n. 31

<sup>7</sup> Cf. Paul VI, lettre apostolique *Ministeria quaedam* du 15 août 1972, n. 6 (A.A.S. 1972, p. 532 ; trad. fr. D.C. 1972, pp. 852-854).

<sup>8</sup> Cf. congrégation pour la Discipline des sacrements, instruction *Immensae caritatis*, 29 janvier 1973, I, I et II (A.A.S. 1973, pp. 265-266 ; trad. fr. D.C. 1973, pp. 358-361).

*Il peut aussi permettre aux prêtres responsables d'une assemblée de désigner une ou plusieurs personnes pour les aider tel jour à donner la communion à l'église ou pour aller porter la communion aux malades.*

#### ***IV. Lieu de la distribution de la communion en dehors de la messe***

18 Le lieu où l'on distribue la sainte communion en dehors de la messe est normalement l'église ou l'oratoire où l'eucharistie est habituellement célébrée ou conservée ; ou bien l'église, l'oratoire ou un autre lieu du rassemblement habituel de la communauté locale pour l'assemblée liturgique le dimanche ou d'autres jours. Toutefois on peut donner la sainte communion en d'autres lieux, sans exclure les maisons privées, quand il s'agit de malades, de prisonniers ou de fidèles qui ne peuvent sortir sans danger ou sans grave difficulté.

#### **V. Quelques points à observer dans la distribution de la communion**

19 Lorsqu'on donnera la sainte communion dans une église ou un oratoire, on mettra un corporal sur l'autel couvert d'une nappe ; on allumera deux cierges en signe de vénération et pour évoquer un banquet de fête<sup>9</sup>.

Lorsqu'on donnera la sainte communion en d'autres lieux, on veillera à disposer une table recouverte d'une nappe, à l'endroit le plus favorable pour la participation du malade et de son entourage ; on aura soin surtout de donner à la célébration un aspect de fête, de beauté et de joie (lumière, fleurs...).

20 En toutes circonstances, les ministres de la communion auront un vêtement qui convient à ce ministère.

---

<sup>9</sup> Cf. PGMR, n. 269.

A l'église ou dans un oratoire, le ministre de la communion, s'il est prêtre ou diacre, revêt l'aube, ou le surplis sur l'habit long, et prend l'étole. Les autres ministres tiendront compte des usages de leur diocèse.

Si la communion est donnée en dehors de l'église, on portera l'eucharistie dans une custode ou par un autre moyen approprié, avec le vêtement qui convient à ce ministère.

21 Pour donner la communion, on gardera la coutume de déposer la parcelle de pain consacré sur la langue des communicants, car elle s'appuie sur une tradition pluriséculaire.

Les Conférences épiscopales peuvent cependant établir, après confirmation des actes par le Siège apostolique, que, dans leur pays respectif, on puisse également donner la communion en déposant le pain consacré dans la main des fidèles, pourvu que soit évité le danger de provoquer chez les fidèles un manque de respect ou des opinions fausses touchant la sainte eucharistie<sup>10</sup>.

On enseignera aux chrétiens que Jésus est notre Seigneur et notre Sauveur et qu'on doit lui rendre le même culte d'adoration qu'à Dieu lorsqu'il est présent sous les espèces eucharistiques<sup>11</sup>.

Qu'elle soit donnée dans la main ou sur les lèvres, la sainte communion doit être distribuée par le ministre compétent, qui montrera au communicant le fragment du pain consacré et le lui tendra, en disant la formule : *Le corps du Christ*, à laquelle le fidèle répond *Amen*.

En ce qui concerne la distribution de la sainte communion sous l'espèce du vin, on observera exactement les normes liturgiques<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup> Cf. congrégation pour le Culte divin, instruction *Memoriale Domini*, du 29 mai 1969 (A.A.S. 1969, pp. 541-555 ; trad. fr. D.C. 1969, pp. 669-671). La communion dans la main est autorisée dans les pays francophones (France, Belgique, 1969 ; Luxembourg, Suisse, Canada, Afrique du Nord, 1970). On tiendra compte avant tout du désir de chaque malade.

<sup>11</sup> Cf. congrégation pour la Discipline des sacrements, instruction *Immensae caritatis*, 29 janvier 1973, n. 4 (D.C. 1975, pp. 358-361).

<sup>12</sup> Cf. PGMR, n. 242 ; instruction *Sacramentali Communionem*, n. 6 [le rituel propose à cet endroit une longue note explicative non reprise ici]

22 Les fragments qui pourraient rester après la communion seront recueillis avec respect et mis dans le ciboire, ou bien on les fera tomber dans un vase contenant de l'eau.

De même, si l'on donne la communion sous l'espèce du vin, le calice ou le récipient employé sera lavé avec de l'eau.

L'eau employée pour les ablutions sera consommée, ou versée dans un endroit convenable.

### ***VI Dispositions requises pour la réception de la communion***

23 L'eucharistie, qui rend présent le mystère pascal du Christ parmi les hommes de façon ininterrompue, est la source de toute grâce et du pardon des péchés. Cependant, ceux qui veulent recevoir le corps du Seigneur doivent, pour percevoir les fruits du mystère pascal, s'approcher du sacrement une conscience pure et les dispositions spirituelles requises.

C'est pourquoi l'Eglise a prescrit que « nul, s'il a conscience d'un péché mortel, si contrit qu'il s'estime, ne s'approche de la sainte eucharistie sans une confession sacramentelle préalable »<sup>13</sup>. S'il y a un motif grave et que manque la possibilité de se confesser, on doit d'abord former un acte de contrition parfaite, avec le propos de confesser le plus tôt possible les péchés mortels qu'on ne pourrait confesser présentement.

Ceux qui communient quotidiennement ou fréquemment feront bien de s'approcher à intervalles réguliers, selon la condition de chacun, du sacrement du pardon. Par ailleurs, les fidèles considèreront aussi l'eucharistie comme un antidote qui les délivre des fautes quotidiennes et les préserve des péchés mortels ; en outre, ils doivent savoir comment tirer parti judicieux des éléments pénitentiels de la liturgie, principalement de la messe<sup>14</sup>.

---

<sup>13</sup> Cf. Concile de Trente, sess. XIII, *Décret de la sainte eucharistie*, I (D.S. 1646-1647) ; *ibid.*, sess. XIV, *Canons sur le sacrement de pénitence*, 9 (D.S. 1709) ; congrégation pour la Doctrine de la foi, *Normes pastorales pour l'administration de l'absolution sacramentelle générale* du 16 juin 1972, préambule et n. 6 (A.A.S. 1972, pp. 510 et 512).

<sup>14</sup> Cf. *Eucharisticum mysterium*, n. 35.

24 Les communicants ne doivent recevoir le sacrement que s'ils sont à jeun, depuis au moins une heure, de tout aliment solide et de toute boisson, excepté l'eau et les médicaments. Les personnes âgées, les malades et ceux qui les soignent peuvent recevoir la sainte eucharistie même s'ils ont pris quelque chose pendant l'heure qui précède<sup>15</sup>.

L'union avec le Christ, qui est le but du sacrement lui-même, doit s'étendre à toute la vie chrétienne, si bien que les chrétiens, contemplant continuellement dans la foi le don reçu, passent dans l'action de grâce leur vie de chaque jour, sous la conduite de l'Esprit Saint, et produisent les fruits d'une abondante charité.

Pour qu'ils demeurent plus facilement dans cette action de grâce qui est présente à Dieu d'une manière éminente dans la messe, il est recommandé à tous ceux qui ont reçu le réconfort de la sainte communion de s'attarder quelque temps dans la prière<sup>16</sup>.

## CELEBRATION COMMUNAUTAIRE

26 Cette forme doit être employée surtout quand il n'y a pas célébration de la messe, ou quand on donne la sainte communion à des heures déterminées ; il s'agit alors de permettre aux fidèles de se nourrir aussi à la table de la parole de Dieu. A écouter cette Parole, ceux-ci reconnaissent que les merveilles de Dieu qu'elle annonce atteignent leur sommet dans le mystère pascal dont à la messe on célèbre sacramentellement le mémorial et auquel la communion les fait participer.

De plus, en recevant la parole de Dieu et nourris par elle, ils sont invités à participer fructueusement aux mystères du salut en rendant grâce.

---

<sup>15</sup> Cf. Code de droit canonique, can. 919 § 1 et 3.

<sup>16</sup> Cf. *Eucharisticum mysterium*, n. 38.

## ENTREE EN CELEBRATION

27 Lorsque les fidèles sont rassemblés, tout étant préparé comme on l'a dit ci-dessus (nn. 19-20), le ministre salue les assistants.

S'il est prêtre ou diacre, il dit :

La grâce de Jésus notre Seigneur,  
l'amour de Dieu le Père,  
et la communion de l'Esprit Saint,  
soient toujours avec vous.

Ou bien :

Le Seigneur soit avec vous.

Tous répondent :

Et avec votre esprit.

Ou encore :

Que Dieu notre Père  
et Jésus Christ notre Seigneur  
vous donnent la grâce et la paix.

Tous répondent :

Béni soit Dieu, maintenant et toujours !

---

Si le ministre n'est pas prêtre ou diacre, il salue les assistants, en disant par exemple :

Mes frères, bénissez le Seigneur,  
qui dans sa bonté nous ( *ou* vous) invite  
à la table du corps du Christ.

Tous répondent :

Béni soit Dieu, maintenant et toujours !

On peut encore employer d'autres paroles tirées de la Sainte Ecriture, qui servent habituellement à saluer les fidèles. S'il n'y a pas eu de chant pour le rassemblement de l'assemblée, on peut chanter ici un chant d'inspiration eucharistique (pour le choix, voir au chapitre IV).

## **PREPARATION PENITENTIELLE**

28 Le ministre invite à la pénitence ceux qui vont communier, en disant par exemple :

Préparons-nous à la célébration d'aujourd'hui en reconnaissant que nous sommes pécheurs.

On fait une brève pause en silence.

Vient ensuite la confession qui peut se faire selon l'une ou l'autre des formules suivantes :

### ***1. Invocation au Christ***

Le ministre, ou un participant, dit les invocations suivantes ou d'autres :

Seigneur Jésus, par ton mystère pascal  
tu nous as acquis le salut,  
prends pitié de nous.

**R/** Prends pitié de nous.

Ô Christ, tu ne cesses  
de renouveler au milieu de nous  
les merveilles de ta Passion,  
prends pitié de nous.

**R/** Prends pitié de nous.

Seigneur Jésus, par la communion à ton corps  
tu nous fais participer au sacrifice pascal,  
prends pitié de nous.

**R/** Prends pitié de nous.

Ou bien :

Seigneur Jésus, envoyé par le Père  
pour guérir et sauver tous les hommes,  
prends pitié de nous.

**R/** Prends pitié de nous.

Ô Christ, venu dans le monde  
appeler tous les pécheurs,  
prends pitié de nous.

**R/** Prends pitié de nous.

Seigneur, élevé dans la gloire du Père  
où tu intercèdes pour nous,  
prends pitié de nous.

**R/** Prends pitié de nous.

## ***2. Supplication***

- Seigneur accorde-nous ton pardon.

**R/** Nous avons péché contre toi.

- Montre-nous ta miséricorde,

**R/** Et nous serons sauvés.

## ***3. Acte de contrition***

Tous font ensemble la confession :

Je confesse à Dieu tout-puissant,  
je reconnais devant mes frères,  
que j'ai péché  
en pensée, en parole,  
par action et par omission ;  
oui, j'ai vraiment péché. **(on se frappe la poitrine)**  
C'est pourquoi je supplie la Vierge Marie,  
les anges et tous les saints,  
et vous aussi, mes frères,  
de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

Puis le ministre dit la prière pour le pardon :

Que Dieu tout-puissant  
nous fasse miséricorde ;  
qu'il nous pardonne nos péchés  
et nous conduise à la vie éternelle.

Tous répondent :

Amen.

## CELEBRATION DE LA PAROLE DE DIEU

29 Ensuite a lieu la célébration de la Parole, qui se déroule comme à la messe. Selon les circonstances, on prend les textes, soit dans la liturgie du jour, soit dans le Lectionnaire rituel (*L'Eucharistie en dehors de la messe*), ou tel autre texte de la Bible plus approprié à des circonstances particulières [...].

On peut prendre une seule lecture ou plusieurs selon ce qu'on jugera opportun. Après la première lecture, on mettra un psaume ou un autre chant, mais on pourra aussi la faire suivre de quelques instants de silence.

On fait ensuite la préparation pénitentielle, si elle n'a pas eu lieu. On conclut par la prière universelle.

## COMMUNION

30 Le ministre se rend ensuite au lieu de la réserve, prend le vase (ciboire, coupelle, custode) contenant le corps du Seigneur, le dépose sur l'autel et fait la gémulation.

Ensuite, il introduit le *Notre Père*, en disant par exemple :

Comme nous l'avons appris du Sauveur,  
et selon son commandement, nous osons dire :

Et tous ensemble poursuivent :

Notre Père qui es aux cieux,  
que ton nom soit sanctifié,  
que ton règne vienne,  
que ta volonté soit faite  
sur la terre comme au ciel.  
Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour.  
Pardonne-nous nos offenses,  
comme nous pardonnons aussi  
à ceux qui nous ont offensés.  
Et ne nous laisse pas entrer en tentation,  
mais délivre-nous du Mal.  
Car c'est à toi qu'appartiennent  
le règne, la puissance et la gloire  
pour les siècles des siècles.

31 Puis, s'il le juge bon, il adresse l'invitation suivante aux fidèles, en disant par exemple :

Dans la charité du Christ, donnez-vous la paix.

Et tous, selon la coutume locale, s'adressent mutuellement un signe de paix et de charité.

32 Puis le ministre fait la génuflexion, prend le pain consacré et, le tenant un peu élevé au-dessus du ciboire ou de la custode, tourne vers les communiant, dit :

Heureux les invités au repas du Seigneur !  
Voici l'Agneau de Dieu  
qui enlève le péché du monde.

Et les communiant ajoutent :

Seigneur, je ne suis pas digne de te recevoir ;  
mais dis seulement une parole  
et je serai guéri.

33 Si le ministre communique lui-même, il dit à voix basse :

Que le corps du Christ me garde pour la vie éternelle.

Et il mange avec respect le corps du Christ.

34 Ensuite, il prend le ciboire ou la custode, s'approche des communicants ; il montre à chacun d'eux le pain consacré en l'élevant légèrement, et dit :

Le corps du Christ.

Le communicant répond :

Amen.

Et il communique.

35 Pendant la distribution de la communion, on peut, si on le juge opportun, exécuter un chant approprié [*choix dans le rituel*].

36 La distribution de la communion achevée, le ministre, s'il a employé la patène, met dans le ciboire les fragments qui pourraient subsister. S'il reste des hosties, il remet le sacrement dans le tabernacle et fait la génuflexion. S'il y a lieu, il fait les purifications d'usage.

37 On peut alors prier un moment en silence. On peut aussi chanter un psaume ou un cantique de louange.

38 Ensuite le ministre conclut en disant l'une des prières suivantes (au Temps pascal, nn. 12-15, voir plus loin).

1 Seigneur Jésus Christ,  
dans cet admirable sacrement,  
tu nous as laissé le mémorial de ta Passion ;  
Donne-nous de vénérer d'un si grand amour  
le mystère de ton corps et de ton sang,  
que nous puissions recueillir sans cesse  
le fruit de ta Rédemption.  
Toi qui règnes pour les siècles des siècles.  
**R/** Amen.

- 2 Dieu notre Père,  
dans le mystère pascal de ton Fils,  
tu as accompli la rédemption du monde ;  
Puisque nous sommes rassemblés  
pour annoncer dans cette eucharistie  
la mort et la résurrection du Christ,  
fais que nous ressentions davantage  
les effets de ton œuvre de salut.  
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.
- 3 Pénètre-nous, Seigneur, de ton esprit de charité,  
afin que soient unis par ton amour  
ceux que tu as nourris d'un même pain,  
le corps du Christ.  
Lui qui règne avec toi pour les siècles des siècles.
- 4 Que cette participation à la table du Royaume  
nous sanctifie, Seigneur notre Dieu,  
pour que la communauté chrétienne trouve  
sa cohésion dans le corps et le sang de ton Christ.  
Lui qui règne avec toi pour les siècles des siècles.
- 5 Pleins de reconnaissance pour cette eucharistie,  
nous te prions encore, Seigneur :  
Apprends-nous, dans la communion à ce mystère,  
le vrai sens des choses de ce monde  
et l'amour des biens éternels.  
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.
- 6 Pour avoir communié, Seigneur,  
aux mystères de ta gloire,  
nous voulons te remercier,  
toi qui nous donnes déjà, en cette vie,  
d'avoir part aux biens de ton Royaume.  
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

- 7 Nous t'en supplions, Dieu tout-puissant :  
Toi qui refais nos forces par tes sacrements,  
donne-nous aussi de pouvoir te servir  
par une vie qui te plaise.  
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.
- 8 Tu as voulu, Seigneur,  
que nous partagions un même pain  
et que nous buvions à la même coupe :  
Accorde-nous de vivre tellement unis dans le Christ  
que nous portions du fruit pour le salut du monde.  
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.
- 9 Rassasiés par le pain de la vie,  
nous te prions, Seigneur :  
Que cette nourriture fortifie l'amour en nos cœurs,  
et nous incite à te servir dans nos frères.  
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.
- 10 Fortifiés par cette nourriture sainte,  
nous t'adressons, Seigneur, nos actions de grâce  
et nous implorons ta miséricorde :  
Que l'Esprit Saint fasse persévérer dans la droiture  
ceux qui ont reçu la force d'en-haut.  
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.
- 11 Après avoir mangé ce pain unique,  
nous te supplions, Seigneur :  
Affermis-nous sans cesse dans ton amour  
et fais-nous vivre d'une vie nouvelle.  
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

**Au Temps pascal**

- 12 Pénètre-nous, Seigneur, de ton esprit de charité,  
afin que soient unis par ton amour  
ceux que tu as nourris du sacrement pascal.  
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.

- 13** Nous te le demandons, Seigneur :  
Que cette communion au mystère de ton Fils  
nous fasse entrer, libres de tout vieillissement,  
dans la nouvelle création.  
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.
- 14** Dieu tout-puissant,  
dans la résurrection du Christ,  
tu nous recrées pour la vie éternelle ;  
Multiplie en nous les fruits du sacrement pascal :  
fais-nous prendre des forces neuves  
à cette nourriture qui apporte le salut.  
Par Jésus, le Christ, notre Seigneur.
- 15** Ne cesse pas de protéger avec amour, Seigneur,  
ceux que tu as sauvés :  
La passion de ton Fils les a rachetés,  
qu'ils mettent leur joie dans sa résurrection.  
Lui qui règne avec toi pour les siècles des siècles.

## CONCLUSION

39 Ensuite le ministre, s'il est prêtre ou diacre, tourné vers le peuple, étend les mains en disant :

Le Seigneur soit avec vous.

Tous :

Et avec votre esprit.

Et il bénit le peuple, en disant :

Que Dieu tout puissant vous bénisse, +  
le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Tous :

Amen.

40 Si le ministre n'est pas prêtre ou diacre, il dit, en demandant la bénédiction de Dieu et en se signant :

Que le Seigneur nous bénisse, +  
qu'il nous garde de tout mal,  
et nous conduise à la vie éternelle.

Ou bien :

Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux  
nous bénisse et nous garde, +  
le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Tous répondent :

Amen.

---

41 Enfin, le ministre dit :

Allez, dans la paix du Christ.

Tous répondent :

Nous rendons grâce à Dieu.

Alors, après avoir salué l'autel, le ministre se retire.

## **RITE BREF**

42 On emploie cette forme **lorsque la forme précédente est déconseillée par les circonstances** [*nous soulignons*], surtout quand il n'y a qu'un ou deux communiant, et qu'on ne peut donc pas organiser une vraie célébration communautaire.

### **ENTREE EN CELEBRATION**

43 Tout étant disposé comme on l'a dit plus haut (nn. 19-20), le ministre salue les communiant (n. 27) et les invite à la préparation pénitentielle (n. 28).

### **LECTURE DE LA PAROLE DE DIEU**

Ensuite, un des assistants ou le ministre lui-même, selon l'opportunité, lit un bref passage de l'Écriture sainte, qui parle du pain de vie.

- 1 Jésus nous dit :  
« Je suis le pain vivant, qui est descendu du ciel :  
si quelqu'un mange de ce pain,  
il vivra éternellement. » (Jn 6, 51)
- 2 Jésus nous dit :  
« Celui qui mange ma chair et boit mon sang  
a la vie éternelle ;  
et moi, je le ressusciterai au dernier jour.  
En effet, ma chair est la vraie nourriture,  
et mon sang est la vraie boisson. » (Jn 6, 54-55)
- 3 Jésus nous dit :  
« Celui qui mange ma chair et boit mon sang  
a la vie éternelle ;  
et moi, je le ressusciterai au demier jour.

En effet, ma chair est la vraie nourriture,  
et mon sang est la vraie boisson.  
Celui qui mange ma chair et boit mon sang  
demeure en moi,  
et moi je demeure en lui.  
De même que le Père, qui est vivant, m'a envoyé,  
et que moi je vis par le Père,  
de même aussi celui qui me mangera vivra par moi.  
Tel est le pain qui descend du ciel :  
il n'est pas comme celui que vos pères ont mangé.  
Eux, ils sont morts ;  
celui qui mange ce pain  
vivra éternellement. » *(Jn 6, 54-58)*

- 4** Jésus nous dit :  
« Moi, je suis le Chemin, la Vérité et la Vie ;  
personne ne va vers le Père  
sans passer par moi. » *(Jn 14, 6)*
- 5** Jésus nous dit :  
« Si quelqu'un m'aime,  
il restera fidèle à ma parole ;  
mon Père l'aimera,  
nous viendrons chez lui,  
nous irons demeurer auprès de lui. » *(Jn 14, 23)*
- 6** Jésus nous dit :  
« C'est la paix que je vous laisse,  
c'est ma paix que je vous donne ;  
ce n'est pas à la manière du monde  
que je vous la donne.  
Ne soyez donc pas bouleversés  
et effrayés. » *(Jn 14, 27)*

- 7 Jésus nous dit :  
« Demeurez en moi, comme moi en vous.  
De même que le sarment ne peut pas  
porter du fruit par lui-même  
s'il ne demeure pas sur la vigne,  
de même vous non plus,  
si vous ne demeurez pas en moi. » (Jn 15, 4)
- 8 Jésus nous dit :  
« Moi, je suis la vigne, et vous, les sarments.  
Celui qui demeure en moi et en qui je demeure,  
celui-là donne beaucoup de fruit,  
car, en dehors de moi,  
vous ne pouvez rien faire. » (Jn 15, 5)
- 9 Chaque fois que vous mangez ce pain  
et que vous buvez à cette coupe,  
vous proclamez la mort du Seigneur,  
jusqu'à ce qu'il vienne. (1 Co 11, 26)
- 10 Nous avons reconnu et nous avons cru  
que l'amour de Dieu est parmi nous.  
Dieu est amour :  
celui qui demeure dans l'amour  
demeure en Dieu, et Dieu en lui. (1 Jn 4, 16)

On peut encore choisir un autre texte parmi ceux qui sont proposés plus loin *dans le rituel*].

## COMMUNION

45 Le ministre prend le vase (ciboire, custode, coupelle...) contenant le corps du Seigneur, le dépose sur l'autel et fait la gémuflexion.

Ensuite, il introduit le *Notre Père*, en disant par exemple :

Comme nous l'avons appris du Sauveur,  
et selon son commandement, nous osons dire :

Et tous ensemble poursuivent :

Notre Père qui es aux cieux,  
que ton nom soit sanctifié,  
que ton règne vienne,  
que ta volonté soit faite  
sur la terre comme au ciel.  
Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour.  
Pardonne-nous nos offenses,  
comme nous pardonnons aussi  
à ceux qui nous ont offensés.  
Et ne nous laisse pas entrer en tentation,  
mais délivre-nous du Mal.  
Car c'est à toi qu'appartient  
le règne, la puissance et la gloire  
pour les siècles des siècles.

46 Puis le ministre fait la gémulation, prend le pain consacré  
et, le tenant un peu élevé au-dessus du ciboire ou de la custode,  
tourne vers les communiantes, dit :

Heureux les invités au repas du Seigneur !  
Voici l'Agneau de Dieu  
qui enlève le péché du monde.

Et les communiantes ajoutent :

Seigneur, je ne suis pas digne de te recevoir ;  
mais dis seulement une parole  
et je serai guéri.

47 Si le ministre communit lui-même, il dit à voix basse :

Que le corps du Christ me garde pour la vie  
éternelle.

Et il mange avec respect le corps du Christ.

48 Ensuite, il prend le ciboire ou la custode, s'approche des communicants ; il montre à chacun d'eux le pain consacré en l'élevant légèrement, et dit :

Le corps du Christ.

Le communicant répond :

Amen.

Et il communique.

49 La distribution de la communion achevée, le ministre, s'il a employé la patène, met dans le ciboire les fragments qui pourraient subsister. S'il reste des hosties, il remet le sacrement dans le tabernacle et fait la gémuflexion. S'il y a lieu, il fait les purifications d'usage.

On peut alors prier un moment en silence. On peut aussi chanter un psaume ou un cantique de louange.

50 Ensuite le ministre conclut en disant la prière suivante ou l'une des autres proposées au n. 38.

Seigneur Jésus Christ,  
dans cet admirable sacrement,  
tu nous as laissé le mémorial de ta Passion ;  
Donne-nous de vénérer d'un si grand amour  
le mystère de ton corps et de ton sang,  
que nous puissions recueillir sans cesse  
le fruit de ta Rédemption.  
Toi qui règnes pour les siècles des siècles.

Tous répondent :

Amen.

## CONCLUSION

51 Ensuite le ministre, s'il est prêtre ou diacre, tourné vers le peuple, étend les mains en disant :

Le Seigneur soit avec vous.

Tous :

Et avec votre esprit.

Et il bénit le peuple, en disant :

Que Dieu tout puissant vous bénisse, +  
le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Tous :

Amen.

---

52 Si le ministre n'est pas prêtre ou diacre, il dit, en demandant la bénédiction de Dieu et en se signant :

Que le Seigneur nous bénisse, +  
qu'il nous garde de tout mal,  
et nous conduise à la vie éternelle.

Ou bien :

Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux  
nous bénisse et nous garde, +  
le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Tous répondent :

Amen.

---

53 Enfin, le ministre dit :

Allez, dans la paix du Christ.

Tous répondent :

Nous rendons grâce à Dieu.

Alors, après avoir salué l'autel, le ministre se retire.